

Introduction

Aux considérations morales qui dominant le débat sur l'abolition de l'esclavage, ouvert en 1748 par Montesquieu dans l'*Esprit des lois*, vient s'ajouter en 1771 un argument inédit : le calcul. Il est introduit par Pierre-Samuel Du Pont — devenu Dupont de Nemours à partir de la Révolution — dans deux articles publiés dans les *Ephémérides du Citoyen*. Jusqu'en 1848 calcul et morale sont intimement liés dans nombre de textes abolitionnistes mais également esclavagistes.

Après le tournant du 18^e siècle, marqué selon Paul Hazard par une « crise de la conscience européenne¹ », nombre de conceptions reçues de la morale sont remises en cause, au premier rang desquelles figurent les croyances religieuses et l'emprise qu'elles doivent exercer sur les hommes. Analyser l'évolution du sens des mots est nécessaire pour comprendre celle des représentations qu'ils charrient. Cette démarche qui s'inscrit dans la continuité de celle de Lucien Febvre² s'avère riche en enseignements pour l'étude d'une controverse qui se déroule en un temps intellectuellement novateur. Le fait que trois importants dictionnaires (le *Dictionnaire de Furetière*, 1690, Le *Dictionnaire de l'Académie française*, 1694 et le *Dictionnaire de Trévoux*, 1704) voient le jour ne relève d'ailleurs pas du hasard. Si les définitions des mots ne varient guère dans les éditions qui se succèdent jusqu'aux années 1760, les illustrations qui les accompagnent permettent de saisir et de suivre le mouvement des idées.

Morale, liberté, esclavage

La morale, nous disent ces dictionnaires, est relative aux mœurs ; elle est, selon le *Dictionnaire de Trévoux*, « l'art de bien vivre ; science qui enseigne à

¹ Paul Hazard, *La crise de la conscience européenne (1680-1715)*, Paris, Boivin et C^{ie}, 1935.

² Lucien Febvre, *Pour une histoire à part entière*, Paris, SEVPEN, 1962.

conduire la vie, les actions. La morale apprend à donner des limites aux passions, à cultiver les vertus, et à déraciner les vices. » Le rédacteur de l'article retient les trois vertus théologiques (la foi, l'espérance, la charité) et seulement deux vertus cardinales (la tempérance et la justice). Conformément aux représentations en vigueur dans le très catholique royaume de France, il souligne que seule la morale chrétienne est pure, toute autre n'étant que « probité de Payen. » Apanage du gouvernement de soi, la morale concerne d'abord le for intérieur, c'est-à-dire les motifs les plus secrets qui font agir l'individu : « La morale évangélique ne se contente pas de régler les dehors, et la conduite extérieure, pour se faire une belle réputation parmi les hommes : elle domine sur le cœur et va porter le flambeau jusque dans cette source secrète, et cachée de nos actions [...] Le principal emploi de la morale, est de donner des préceptes pour régler ses passions, et détromper les raisons des erreurs de l'imagination et des sens. » L'existence de règles pour une conduite de vie propre à lutter contre les passions, les préjugés et les erreurs de nos sens, conditionne la liberté de choisir entre le Bien et le Mal que Dieu a donnée aux hommes. La liberté morale est alors indexée à la religion : « En théologie, c'est l'état naturel de l'homme, dans lequel il exerce librement tous les mouvements de sa volonté. C'est une puissance, une faculté de se déterminer volontairement soit au bien, soit au mal, soit à une chose, soit à une autre. » Exercer sa liberté ne consiste pas à « la puissance de vivre à sa fantaisie » mais à la capacité de se dégager des passions. On distingue alors la vraie liberté de son apparence : « Liberté, Droit, pouvoir légitime de faire, et de penser ce que l'on veut, sans contrainte et sans servitude. La véritable liberté consiste à n'obéir à aucune passion. » La passion entrave l'individu dans son rapport aux raisons d'autrui ; elle l'enchaîne et le tient sous son pouvoir.

La liberté ne se cantonne cependant pas au for intérieur, elle s'inscrit également dans le domaine civil et politique : « Liberté, est aussi opposée à captivité, prison. Ceux qui sont pris par les corsaires perdent leur liberté. Le plus beau legs que les Romains faisaient à leurs esclaves, était celui de la liberté. » Mais aussi : « Liberté, se dit des peuples, et signifie indépendance, ou

moindre dépendance ; ou dépendance d'une certaine espèce. » *Le Dictionnaire de l'Académie française* est ici plus précis : « En parlant d'un Etat, d'un pays, liberté se prend pour une forme de gouvernement dans laquelle le peuple a la souveraine autorité. »

Dans les deux acceptions du mot liberté, l'esclavage apparaît en filigrane : est esclave d'une part celui qui, par naissance ou par fait de guerre, se trouve sous la domination d'autrui, d'autre part l'individu soumis à ses passions.

Au sens premier l'esclavage désigne la servitude, dont l'illustration est fournie par la mise en captivité par des ennemis, plus particulièrement par les Barbares. Par extension il désigne la « trop grande dépendance [...] telle que celle où l'on est sous la domination d'un Prince trop absolu. » Le terme est pris ici dans son sens politique, celui qui irrigue la définition pré-moderne de la liberté politique, avant le déploiement du libéralisme³. Au sens figuré, l'esclavage se rapporte à la morale : « Esclavage, se dit figurément en morale à l'égard de cet empire que nous laissons prendre sur nous à nos passions. Les amants se plaignent qu'ils sont chargés de chaînes, qu'ils languissent dans l'esclavage. Les ambitieux qui suivent la Cour sont dans un vrai esclavage. » On peut aussi « Gémir sous l'esclavage du péché ». Le rédacteur de l'entrée « Esclave » établit la même dualité, mais introduit, parmi les illustrations de l'acception morale de ce terme, la notion d'intérêt, absente de l'article « esclavage » : « Nous sommes esclaves de toutes les choses que nous craignons et que nous désirons. L'intérêt fait du plus fier et du plus orgueilleux, un adorateur et un vil esclave de tous ceux qui sont en fortune⁴. »

L'esclavage est donc un fait tout à la fois moral et politique : la soumission que subit le vaincu est assimilable à celle que l'homme

³ Réinterprétant les historiens latins, les philosophes définissent la liberté d'un Etat par son autonomie, c'est-à-dire sa capacité à élaborer les lois selon lesquelles ses sujets sont gouvernés : Quentin Skinner, *La liberté avant le libéralisme* (1998), trad. française, Paris, Le Seuil, 2000.

⁴ A l'unisson, le *Dictionnaire de l'Académie* donne comme deuxième sens figuré : « On dit aussi qu'un homme est esclave de la faveur, de ses intérêts et de ses passions, pour dire qu'il fait tout pour la faveur, pour ses intérêts, ou pour ses passions. »

apparemment libre subit lorsqu'il ne se conforme pas aux préceptes de la morale. L'acception morale concerne tout être humain en proie aux passions qui peuvent lui ravir la liberté que Dieu lui a accordée. En ce sens religieux, l'esclavage apparaît comme le lot commun de l'humanité, mais aussi ce contre quoi les préceptes de morale doivent lutter. L'acception politique, plus limitée, qualifie le sort des vaincus. Les nègres dont on fait un grand commerce en Amérique en sont une illustration, à l'instar des captifs des corsaires algériens et des esclaves des sociétés antiques ; leur mise en servitude ne suscite pas l'opprobre. Les définitions des dictionnaires sont d'ailleurs à l'unisson des idées développées au cours de la première moitié du 18^e siècle par ce qu'il est convenu d'appeler la « science du commerce politique »⁵. *L'Essai politique sur le commerce* donne à Jean François Melon l'occasion de discuter du rôle des colonies et de l'esclavage selon le point de vue du Prince, celui de la « Raison d'Etat », position classique de cette forme de discours économique. Son propos est pragmatique ; dans un contexte de rivalité commerciale, l'intérêt du Prince et de la nation prévaut : « L'usage des esclaves, autorisé dans nos colonies, nous apprend que l'esclavage n'est contraire ni à la religion, ni à la morale. Ainsi nous pouvons examiner librement, s'il serait plus utile de l'étendre partout⁶. » S'il condamne l'absence d'encadrement par la loi de l'esclavage oriental, il fait grand mérite au Code Noir de protéger les esclaves des colonies françaises contre les possibles exactions de maîtres trop durs. Deux décennies plus tard, alors que la science du commerce politique fleurit au sein du groupe formé par l'intendant du commerce Jacques Vincent de Gournay, l'esclavage ne fait toujours l'objet d'aucune réprobation morale : dans un contexte de concurrence entre nations esclavagistes, le critère du gain reste prédominant. En 1754, traduisant et commentant le *Traité sur le commerce* de Josiah Child, Gournay ne trouve rien à redire au maintien de l'esclave colonial. François Véron de Forbonnais, son disciple, adopte la même position dans l'article

⁵ Philippe Steiner, « Commerce, commerce politique », dans L. Charles, F. Lefebvre et C. Théré (eds.), *Le cercle de Vincent de Gournay. Savoirs économiques et pratiques administratives en France au milieu du XVIII^e siècle*, Paris, INED, 2011.

⁶ Jean-François Melon, *Essai politique sur le commerce*, Paris, 1734, p. 48.

« Colonies » paru dans *l'Encyclopédie* et republié dans ses influents *Eléments du commerce*. Dans les quelques pages consacrées à l'esclavage, il insiste sur l'effet bénéfique du bas prix des nègres sur l'agriculture coloniale et sur les moyens de le maintenir à ce niveau⁷.

Un retournement notable des idées concernant l'esclavage s'opère cependant à cette époque. Au moment où la traite transatlantique est à son apogée, la philosophie européenne appréhende la moralité en termes d'*autonomie* : elle ne la conçoit plus comme l'obéissance due à Dieu et à ses représentants sur terre mais comme la capacité, propre à tout être humain, de se conformer à la maxime ou à la loi que la raison lui indique comme bonne⁸. La philosophie kantienne apparaît comme le point d'aboutissement de cette conception nouvelle de la morale. La liberté est définie comme un droit naturel, inaliénable et universel⁹. Elle s'affirmera dans la déclaration des droits de l'homme de 1789, comme le principe du droit, la condition génératrice de tous les droits. Elle prend au cours du siècle une dimension politique. Dans un tel contexte, la mise en cause de l'esclavage au 18^e siècle au nom de la morale ne saurait surprendre. Si les mots ne changent pas de sens, les idées, elles, commencent à évoluer. Certains articles de *L'Encyclopédie* en témoignent.

Comme dans les dictionnaires du début du siècle, l'auteur de l'entrée « Morale » définit celle-ci comme la science d'une sage conduite constamment mise à mal par les besoins de la vie, les faux intérêts, les opinions, les préjugés et surtout les passions. La référence religieuse fait cependant défaut, l'article se concluant d'ailleurs sur l'affirmation de la supériorité de la morale sur la foi. La liberté morale est toujours définie comme le pouvoir qu'un être intelligent a de faire ce qu'il veut, conformément à sa propre détermination mais l'entrée

⁷ « Le commerce des nègres doit donc être regardé, favorisé, et soutenu, comme la base nécessaire de la culture des colonies. Des escadres et la plus grande concurrence possible entre les négociants, sont des moyens sûrs pour le rendre florissant : mais ils ne suffisent pas toujours. Il est encore plus important de mettre les négociants en état de faire la traite à aussi bon marché que les autres nations. », François Véron de Forbonnais, *Eléments du commerce*, Leyde, 1754, vol. 2, p. 33-34.

⁸ Jerome Schneewind, *The Invention of Autonomy. A History of Modern Moral Philosophy*, Cambridge, Cambridge university press, 1998, chap. 22.

⁹ Olivier Grenouilleau, *Qu'est-ce que l'esclavage ? Une histoire globale*, Paris, Gallimard, 2014, p. 48-57.

« Liberté naturelle » caractérise la liberté comme « le plus précieux des biens » : « [cet état] ne peut ni se changer contre un autre, ni se vendre, ni se perdre ; car naturellement tous les hommes naissent libres, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas soumis à la puissance d'un autre, et que personne n'a sur eux un droit de propriété. » S'il fait mérite au christianisme d'avoir aboli la servitude pour fait de guerre, l'auteur s'interroge sur les raisons pour lesquelles les puissances chrétiennes ont jugé que la servitude était compatible avec la perfection à laquelle la religion chrétienne appelle les hommes « C'est qu'elles ont besoin de leur colonies, leurs plantations, et leurs mines. *Auri sacra fames !* » La confrontation des divers textes faisant référence à l'esclavage montre que l'évolution des idées concernant cette institution n'est pas uniforme. Si l'entrée « Nègre (commerce) » porte un jugement négatif sur la traite négrière, celle consacrée au « Nègre (esclaves nègres dans les colonies) » se limite, dans une approche similaire à celle retenue par Forbonnais dans son article « Colonies », à une description des différentes activités auxquelles sont occupés les esclaves des plantations. Prenant appui sur Montesquieu, les articles du Chevalier de Jaucourt s'inscrivent tout au contraire dans une perspective résolument antiesclavagiste. L'esclave, explique-t-il dans l'entrée « Esclave », « est celui qui est privé de la liberté, et qui est sous la puissance d'un maître. Suivant le droit naturel tous les hommes naissent libres ; l'état de servitude personnelle est une invention du droit des gens ». Dépossédé par la force de sa liberté, l'esclave est constamment menacé dans sa vie même : « En effet, expose-t-il dans l'article « Esclavage », du moment qu'un homme veut me soumettre malgré moi à son empire, j'ai lieu de présumer que si je tombe entre ses mains, il me traitera selon son caprice, et ne fera pas scrupule de me tuer, quand la fantaisie lui en prendra. La liberté est, pour ainsi dire, le rempart de ma conservation, et le fondement de toutes les autres choses qui m'appartiennent. » L'esclavage est une institution tout à la fois inutile et destructrice de la morale : « Nous pouvons ajouter encore avec cet illustre auteur [Montesquieu] que l'esclavage n'est utile ni au maître, ni à l'esclave, parce qu'il ne peut rien faire par vertu ; au maître, parce qu'il

contracte avec ses esclaves toutes sortes de vices et de mauvaises habitudes, contraires aux lois de la société ; qu'il s'accoutume insensiblement à manquer à toutes les vertus morales ; qu'il devient fier, prompt, colère, dur, voluptueux, barbare. Ainsi tout concourt à laisser à l'homme la dignité qui lui est naturelle. Tout nous crie qu'on ne peut lui ôter cette dignité naturelle, qui est la liberté, la règle du juste n'est pas fondée sur la puissance, mais sur ce qui est conforme à la nature ; l'esclavage n'est pas seulement un état humiliant pour celui qui le subit, mais pour l'humanité même qui est dégradée. » Evoqué dans d'autres entrées de *L'Encyclopédie*, l'esclavage de l'esprit par les passions est hors du propos de Jaucourt. Négligeant l'acception uniquement morale du terme « esclavage », il en retient le sens politique ; ce n'est pas la commune humanité des pêcheurs qui retient son attention mais la commune humanité de la liberté. Dans l'article « Traite des nègres », Jaucourt identifie ce commerce à un « vol », un « brigandage », un « crime » commis pour satisfaire l'avarice et la vanité des colons. Cette assimilation de l'esclavage au crime restera un leitmotiv du discours abolitionniste jusqu'en 1848.

Le discours moral abolitionniste

Si *l'Esprit des lois* a ouvert la voie, à l'antiesclavagisme, le discours abolitionniste ne prend réellement son essor qu'à partir du début des années 1770¹⁰. Au début de la décennie, Louis-Sébastien Mercier se fait le défenseur du droit à la résistance à l'oppression des esclaves, annonçant, dans *l'An 2440*, la venue d'un « vengeur du nouveau monde » capable de mener ses frères vers la liberté, thème repris par Diderot dans *l'Histoire des deux Indes* qui connut trois éditions entre 1770 et 1780¹¹ ; ces prédictions d'insurrections, encore

¹⁰ Son analyse est d'ailleurs largement reprise par Jaucourt dans l'article « Esclavage » de *l'Encyclopédie*. Notons que si Montesquieu se livre, dans le livre XV de *l'Esprit des lois*, à une âpre critique de la traite et de la servitude, son approche par la théorie des climats l'amène à considérer que si l'esclavage est « contre la nature », il est cependant « fondé sur la raison naturelle » dans les pays chauds où l'homme ne travaille que s'il y est contraint.

¹¹ Sur le développement de la pensée antiesclavagiste au 18^e siècle, voir Marcel Dorigny, « La société des Amis des Noirs : antiesclavagisme et lobby colonial à la fin des Lumières (1788-1792) », dans Marcel Dorigny et Bernard Gainot (eds.), *La Société des Amis des Noirs*, Paris, UNESCO/EDICEF, 1998, p. 16-19.

présentes au 19^e siècle¹², visent à montrer aux colons que leur obstination à conserver le système les mènera à leur perte. Parallèlement l'abbé Baudeau et l'abbé Roubaud — dans le même temps où Du Pont expose ses calculs — proposent une nouvelle division internationale du travail associée à l'émancipation des esclaves, ouvrant une nouvelle voie de réflexion sur les relations de l'Europe avec ses colonies américaines et l'Afrique, dans laquelle bon nombre d'abolitionnistes les suivront. En 1781, Condorcet publie ses *Réflexions sur l'esclavage des nègres* qui s'ouvrent sur une condamnation morale de l'esclavage, se poursuivent par une réponse au préjugé selon lequel les colonies ne peuvent être cultivées que par des mains esclaves et débouchent sur un projet de destruction graduelle de l'esclavage. L'ouvrage est réédité en 1788, peu de temps après la création de la *Société des Amis des Noirs* dont Condorcet est l'un des membres fondateurs. Le mouvement abolitionniste prend à cette époque une dimension organisationnelle inédite. Les objectifs de la société, qui fut active jusqu'à l'automne 1791, sont de trois ordres : abolition immédiate de la traite, émancipation graduelle de l'esclavage, instauration d'un nouvel ordre commercial international fondé sur l'implantation de l'industrie sucrière, réalisée par des mains libres, en Afrique et l'introduction de nouvelles cultures dans les îles. Confrontée à la révolte des esclaves de Saint-Domingue la Convention abolit l'esclavage le 4 février 1794. Créée en 1797 par quelques membres de l'ancienne société auxquels vinrent s'ajouter des personnalités de sensibilité diverse, notamment Jean-Baptiste Say, la *Société des Amis des Noirs et des colonies*, qui s'était donné pour but de promouvoir un ordre colonial fondé sur l'égalité et le travail libre, fut éphémère. Le rétablissement de l'esclavage par Bonaparte en 1802 et la proclamation de l'indépendance de Saint-Domingue en janvier 1804 marquèrent, aux yeux de l'opinion métropolitaine, la première abolition du sceau de l'échec. Entravé sous

¹² L'idée que les colons vivent sur un volcan est notamment développée par par l'abbé Grégoire (*De la noblesse de la peau : du préjugé des Blancs contre la couleur des Africains et de celle de leurs desendants noirs et sang mêlé*, 1826, réédition Grenoble, Jérôme Million-Atopia, 1996, p. 88) et par l'abbé Dugoujon (*Lettres sur l'esclavage dans les colonies françaises*, Paris, Pagnerre, 1845, p. 93).

l'Empire, le mouvement abolitionniste connut un timide renouveau sous la Restauration et un déploiement progressif sous la Monarchie de Juillet¹³. Organisés au sein de la *Société de la morale chrétienne* (1821-1834) puis dans le cadre de la *Société française pour l'abolition de l'esclavage* (1834-1850) dont la plupart des membres étaient des parlementaires, les abolitionnistes s'employèrent à agir au sein des assemblées pour amener le gouvernement à décréter l'abolition de la traite et l'émancipation graduelle des esclaves. Malgré l'arrivée au pouvoir de membres éminents de leur mouvement (parmi lesquels figurait le roi Louis-Philippe lui-même), cette tactique n'eut que des effets mitigés. Après avoir pris des mesures effectives pour faire cesser la traite clandestine et accordé l'égalité des droits aux libres de couleur, la Monarchie de Juillet adopta une position attentiste sur la question de l'émancipation des esclaves, se contentant de voter, après l'abolition de l'esclavage dans les colonies britanniques¹⁴, quelques lois visant à améliorer leur condition et à les préparer à la liberté. Pourtant très prudentes puisqu'elles n'envisagent qu'une abolition graduelle, les propositions formulées dans les rapports des commissions parlementaires présidées par Charles de Rémusat (1838) et Alexis de Tocqueville (1839) et, enfin, dans celui de la commission royale sur les questions relatives à l'esclavage (commission de Broglie, 1840-1843) restèrent sans effet. Il fallut une nouvelle révolution pour que l'abolition soit décrétée le 27 avril 1848. Dans la dernière décennie de la Monarchie de Juillet le débat sur l'esclavage était cependant entré dans le champ institutionnel.

Enrichissement par des « voies cruelles et criminelles » ; « horribles atrocités », « piraterie » et « honte de l'Europe » : telle était la terminologie employée par les antiesclavagistes pendant la période révolutionnaire. Les abolitionnistes du 19^e siècle reprennent à leur compte cette approche qui permet aux plus radicaux d'affirmer avec force le caractère irréformable de la

¹³ Voir à ce sujet l'analyse minutieuse de Lawrence Jennings, *La France et l'abolition de l'esclavage, 1802-1848* (2000), trad. française, Paris, éditions André Versaille, 2010.

¹⁴ Le *Slavery Abolition Act* fut promulgué en 1833. Il prévoyait le maintien de l'esclavage urbain jusqu'en 1838 et de l'esclavage rural jusqu'en 1840. L'abolition complète de tous les esclaves fut en fait décrétée le 1^{er} août 1838.

servitude. « Un auteur anglais, note Victor Schœlcher en 1840, a dit avec une heureuse énergie d'expression : “ On ne peut pas plus régler humainement l'esclavage qu'on ne pourrait régler l'assassinat.” » Devenue un véritable slogan politique, cette formule est placée en exergue de l'opuscule publié par le commandant France en 1846, puis, l'année suivante, des deux tomes du dernier ouvrage abolitionniste de Schœlcher ; elle figure également dans la pétition, rédigée par le même Schœlcher, adressée en août 1847 aux membres de la Chambre des pairs et de la Chambre des députés, par les soins de la *Société pour l'abolition de l'esclavage*¹⁵.

Calcul, intérêt et gouvernement économique

A la condamnation morale et politique de l'esclavage était venu s'adjoindre, dans le dernier tiers du 18^e siècle, un argument fort : le calcul. Il en restera partie prenante jusqu'à l'émancipation des esclaves. Comment l'association entre calcul et morale a-t-elle pu advenir ? Comment expliquer l'irruption, en ce début des années 1770, de la rhétorique calculatoire dont on ne trouve trace ni dans les dictionnaires du temps ni dans *L'Encyclopédie* ?

La révolution scientifique du 17^e siècle a donné une impulsion nouvelle à l'idée selon laquelle, pour reprendre l'expression employée par Galilée dans ses *Discorsi e dimonstrazioni matematiche intorno a due nuove scienze*, Dieu a écrit le monde en langage géométrique. Formule qui fait écho à celle de la Bible de Jérusalem (Sg, 11, 20) — « Tu as tout réglé en nombre, poids et mesure » — souvent commentée par les théologiens catholiques. Dans un monde savant qui ne sépare pas clairement les disciplines, la démarche quantitative de la science nouvelle est bientôt mobilisée pour rendre compte de la vie sociale et politique : en témoigne, dès la deuxième moitié du 17^e siècle, l'arithmétique politique de Petty, membre très actif de la Royal Society, qui se fait fort de mesurer les rapports de force entre l'Angleterre et ses adversaires par le calcul de leurs puissances économiques et démographiques respectives.

¹⁵ Nelly Schmidt, *Abolitionnistes de l'esclavage et réformateurs des colonies, 1820-1851*, Paris, Karthala, 2000, p. 879.

Se coulant dans le nouveau régime de la science que met en place la philosophie naturelle, le calcul politique se veut le moyen de dépasser les arguments verbaux ou verbeux : « La méthode que je suis pour réaliser cela [évaluer la situation du Royaume-Uni] n'est pas encore usuelle, explique Petty dans la préface de sa *Political Arithmetick*, car au lieu d'employer des comparatifs et des superlatifs, et encore des arguments intellectuels, j'ai pris le parti (à titre d'exemple de l'Arithmétique Politique à laquelle je m'intéresse depuis longtemps) de m'exprimer en termes de *nombres, poids et mesure* ; d'utiliser seulement des arguments sensibles, et de ne considérer que les causes ayant des fondements visibles dans la nature, laissant celles qui dépendent des vues changeantes de l'esprit, des opinions, des appétits et des passions des hommes à l'examen d'autrui. Je confesse mon incapacité aussi bien à prendre la parole sur de tels fondements (pour autant que l'on puisse parler de fondements) qu'à prévoir un coup de dés ; on peut bien jouer au tennis, billard ou aux boules (sans en avoir une longue pratique) grâce aux conceptions les plus subtiles qui ont jamais été écrites dans le *De projectibus et missilibus*, ou des angles d'incidence et de réflexion¹⁶. »

Le mot *calcul* possède, au 18^e siècle, une double signification : le *Dictionnaire de l'Académie française* le définit tout à la fois comme une « supputation » et comme un « compte »¹⁷. Le premier sens laisse entendre que le calcul n'est pas nécessairement nourri de chiffres et de grandeurs mesurables. Le terme désigne alors un raisonnement par lequel différents ordres de faits sont pris en considération pour déterminer le cours d'une action, mener à bien un projet ou une réflexion ; un calcul mal conduit a pour conséquence que l'on « s'abuse, se méprend en quelque chose que ce soit ». À côté de cette acception générale, toujours en vigueur, prend place celle de

¹⁶ William Petty, *Political Arithmetick*, 1690, dans *The Economic Writings of Sir William Petty*, New York, A. M. Kelley, 1986, p. 244.

¹⁷ « Calcul. s. m. Supputation, compte. Calcul exact. Faire le calcul de quelque somme. Par mon calcul j'ai trouvé que, etc. Erreur de calcul. Se tromper en son calcul. On dit prov[erbialement] et au fig[uré]. Se tromper en son calcul, pour dire, S'abuser, se méprendre en quelque chose que ce soit. Calculateur. s. m. Qui calcule. Cet Astronome est un grand et bon calculateur. » Le *Dictionnaire de Trévoux*, paru en 1704, reprend la définition dans les mêmes termes — nous laissons ici de côté la dimension médicale du calcul.

« compte » qui suppose une série d'opérations établies à partir de grandeurs mesurables, susceptibles d'exactitude, opérations permettant d'obtenir un résultat chiffré : « compte. *Calcul exact. Faire le calcul de quelque somme.* » Le calcul s'incarne d'ailleurs dans la figure de l'astronome, « grand et bon calculateur », ce qui ne surprendra pas dans un ouvrage contemporain des *Principia mathematica* de Newton. Plus techniques dans leurs développements — d'Alembert est un géomètre de haut niveau — les entrées « Calcul » et « Calculer » de *L'Encyclopédie* renvoient elles-aussi à la figure de l'astronome, mais également à celles des praticiens des « arts », comme les mécaniciens et les horlogers. Le calcul ne concerne pourtant pas seulement les orbites des planètes, l'ordre du cosmos et la mesure du temps : il descend sur terre pour s'occuper de l'ordre politique, du commerce marchand et, plus généralement, de l'action humaine. Passant de l'ordre divin réglant le cours des planètes, à l'ordre politique réglant les comportements humains, le calcul rencontre la morale. La rubrique « Arithmétique politique », une des nombreuses sous-catégories de l'entrée « Arithmétique » détaille les différentes formes de la science des nombres, l'intrigant calcul différentiel compris. L'arithmétique politique « est celle dont les opérations ont pour but des recherches utiles à l'art de gouverner les peuples, telles que celles du nombre des hommes qui habitent un pays ; de la qualité de nourriture qu'ils doivent consommer ; du travail qu'ils peuvent faire ; du temps qu'ils ont à vivre, de la fertilité des terres, de la fréquence des naufrages, etc. » William Petty est présenté comme le grand initiateur de ce domaine. Un ministre habile, poursuit Diderot, auteur de cette entrée, pourrait en tirer grand bénéfice pour le gouvernement, mais beaucoup s'imaginent être doués d'un grand génie naturel qui les dispense d'une démarche fastidieuse, jugeant d'ailleurs que la nature des affaires qu'ils conduisent ne permet ni ne demande presque jamais la précision géométrique. « Cependant si la nature des affaires la demandait et la permettait, je ne doute point, conclut Diderot, qu'on ne parvînt à se convaincre que le monde

politique, aussi bien que le monde physique, peut se régler à beaucoup d'égards par poids, nombre et mesure¹⁸. »

Cette manière de couvrir la réflexion économique du manteau de la science et des calculs dans le but de faire taire les opinions et les artifices rhétoriques derrière lesquels se cachent les intérêts, eut une longue postérité. On la trouve sous la plume de François Quesnay qui délaisse la science médicale, dans laquelle il excellait jusqu'alors, pour élaborer, à partir du milieu des années 1750, une théorie du « gouvernement économique » destinée à relever le royaume de France au moment où celui-ci fait difficilement face, lors de la guerre de Sept Ans (1756-1763), à la puissance navale et financière de l'Angleterre. À l'instar de Petty, Quesnay aligne les calculs dans les articles qu'il publie dans l'*Encyclopédie*¹⁹. Avec Quesnay et les membres du groupe qui se réunit autour de lui — les « Philosophes économistes », les « Economistes », ou encore les Physiocrates — le calcul devient le langage permettant d'accéder au vrai, de défendre ses droits et sa prééminence dans l'espace public.

L'introduction de *La philosophie rurale*, ouvrage de Quesnay et du marquis de Mirabeau, paru sous le nom de ce dernier seulement, expose les motifs de cette option : « La politique économique est donc désormais assujettie au calcul ; car on ne saurait appeler trop de témoins à l'épreuve de la vérité, trop d'adeptes à l'instruction aux sciences de démonstrations. Les

¹⁸ Cette rubrique est pour une large part dupliquée dans la rubrique « Politique arithmétique » qui figure sous l'entrée « Politique ». Le texte est souvent identique au précédant — une critique des calculs de Petty et une rapide présentation des travaux de certains de ses successeurs (Charles Davenant, Gregory King, etc.) — mais présente l'objet de cette forme politique un peu plus précisément : « Politique arithmétique c'est l'application des calculs arithmétiques aux sujets ou aux usages de la politique ; comme aux revenus publics, au nombre des habitants, à l'étendue et à la valeur des terres, aux taxes, aux arts, au commerce, aux manufactures ; à tout ce qui regarde la puissance, la force, les richesses, etc., de quelque nation ou république. »

¹⁹ Les articles « Fermiers (Économie politique) » et « Grains (Économie politique) » parurent dans les tomes VI et VII de l'*Encyclopédie* en 1755 et 1756. Les articles « Hommes », « Impôt » et « Intérêt de l'argent », écrits également pour l'*Encyclopédie*, n'y furent pas publiés car Quesnay, lié à la cour de Louis XV, ne voulut plus contribuer à l'entreprise éditoriale de Diderot et d'Alembert lorsque l'autorisation royale lui fut retirée. Ces textes sont disponibles dans les deux volumes des *Œuvres économiques complètes et autres textes de François Quesnay*, Paris, Institut National des Études Démographiques, 2005.

calculs sont à la science économique ce que les os sont au corps humain. [...] La science économique est approfondie et développée par l'examen et par le raisonnement ; mais sans les calculs, elle serait toujours une science indéterminée, confuse et livrée partout à l'erreur et au préjugé. Plus les calculs sont inébranlables dans leur base, leur série et leur terme, plus ceux qui se croient intéressés à empêcher l'explosion de la lumière [...] se hâtent d'affirmer hautement que les calculs sont faux. [...] Les calculs ne peuvent être attaqués que par des calculs [...]»²⁰.

Les calculs s'épanouissent dans deux espaces sociaux différents : tandis que certains servent de support à l'administration, d'autres fondent l'argumentation politique et morale. L'administrateur doit rendre des comptes, détailler ses ressources et l'usage qu'il en a fait dans les rapports qu'il adresse à sa tutelle mais ses calculs, comme d'ailleurs ceux des commerçants et des ingénieurs, restent dans la pénombre d'un petit monde de praticiens²¹. Les mémoires sur la situation des colonies esclavagistes adressés au ministre de la Marine et des Colonies par Pierre-Paul Le Mercier de la Rivière, membre éminent de l'école physiocratique, illustrent cette pratique du calcul au sein de l'administration. Intendant des îles du Vent de 1759 à 1762 puis de 1763 à 1764, Le Mercier y recourt sans cesse afin d'établir l'état du territoire et des populations dont il a la charge mais aussi de déterminer la meilleure façon de répartir les impôts²². Le calcul apparaît comme un mode de gouvernement par son objet mais aussi par sa forme : il sert à justifier les décisions prises aux yeux de l'autorité centrale mais également de ceux sur qui elles vont peser — les citoyens amenés à payer l'impôt —, et, au bout du compte, à prouver la

²⁰ Marquis de Mirabeau, *Philosophie rurale ou Économie générale et politique de l'agriculture*, Amsterdam, chez les Libraires associés, 1763, p. xix-xx.

²¹ Pour les premiers, il existe toute une littérature liée à la diffusion de la comptabilité ; pour le rapport au calcul — et tout particulièrement l'établissement des devis — des ingénieurs, se reporter au travail d'Hélène Vérin, *La gloire des ingénieurs. L'intelligence technique du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1993 et à celui d'Anne Conchon sur la corvée, *Entre travail et impôt. La corvée des grands chemins au 18^e siècle*, HDR, Université Paris I-Sorbonne, 2013.

²² Pierre-Paul Le Mercier de la Rivière, *Mémoire sur la Martinique, 1762 ; Procès verbal de l'assemblée convoquée en exécution de l'arrêt concernant une imposition de 500 000 livres, 1763 ; Observations sur l'imposition ordonnée par le roi, 1763*, dans *Mémoires et textes inédits sur le gouvernement des Antilles*, Paris, Éditions du CNRS, 1978, vol. 2.

rationalité de la politique royale. Il nécessite des données susceptibles de montrer aux administrés et au ministre du roi la bonne perception que l'intendant a des îles et d'attester sa capacité à lever l'impôt exigé de façon à préserver les potentialités productives du territoire.

À côté du calcul administratif, outil de gouvernement destiné à prendre et à justifier des décisions, émerge le calcul économique, instrument du débat public. Dans ce dernier cas, il s'agit d'abord de contraindre l'adversaire qui prétend entrer sur le terrain de l'économie politique à répondre aux calculs par d'autres calculs. Il s'agit ensuite de faire agir : les calculs indiquent ce que les individus eux-mêmes doivent faire une fois que leurs intérêts auront été explicités par le calcul. Les chiffres s'affirment comme de nouvelles et puissantes armes rhétoriques et pragmatiques. Dans ses articles parus dans *l'Encyclopédie* en un temps où les coûts de la guerre de sept ans mettent à mal la monarchie, Quesnay se fait calculateur pour défendre la cause de l'agriculture et montrer les ressources que la libre exportation du blé ne manquerait pas de procurer à la nation.

Le calcul administratif et le calcul économique se sont cependant rapidement rapprochés — au point de donner lieu à des interactions fortes entre l'administration et les sciences²³. La pratique gouvernementale du calcul n'exclut pas en effet le recours aux règles et principes de l'économie politique qui permettent de structurer les calculs et de les étayer par des raisonnements leur donnant sens²⁴. Les mémoires adressés à son ministre de tutelle par Le Mercier sont exemplaires à cet égard²⁵. Le calcul administratif se structure ici sur les principes de l'économie politique. Malgré sa dénonciation de la manie calculatoire des physiocrates, Turgot calcule d'ailleurs à la manière de

²³ Comme c'est le cas dans les années 1770 entre l'administration et l'Académie des sciences par l'intermédiaire de Condorcet : Eric Brian, *La mesure de l'Etat. Administrateurs et géomètres au XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1994.

²⁴ Le Mercier de la Rivière, *Mémoire sur la Martinique*, *op. cit.*, p. 141 ; *Procès verbal de l'Assemblée*, *op. cit.*, p. 157-158.

²⁵ Le Mercier de la Rivière, *Observations sur l'imposition ordonnée par le roi*, *op. cit.*, p. 192-196.

Quesnay lorsqu'il cherche à convaincre le Contrôleur général de la pertinence de la politique de liberté du commerce²⁶.

La promotion du calcul par les Economistes ne se réduit cependant pas à sa dimension arithmétique, au sens où il s'agirait d'obtenir une grandeur inconnue à partir d'une série de données quantitatives connues. La nouveauté et la force de cette impulsion calculatoire viennent de leur association avec une doctrine politique qui repose sur l'idée de la compatibilité des intérêts des différentes classes de la société (fermiers, propriétaires fonciers, commerçants). L'intérêt est appréhendé comme le levier du politique propre à engendrer la cohésion nécessaire à la puissance de la nation. Il s'agit de calculer les intérêts de façon à mettre en place un « gouvernement économique » dont les décisions seront profitables à tous. Cet objectif conduit la réflexion sur la libéralisation du commerce des grains, réforme politique majeure qui concentre l'attention du public et des gouvernants dans la deuxième moitié du 18^e siècle. Cette approche est théorisée par Le Mercier de la Rivière qui fait reposer toute la politique sur l'intérêt, au lieu de les placer sous l'égide de l'honneur, à l'instar de Montesquieu, ou des vertus comme le voulait Rousseau. Les deux premières pages du « Discours préliminaire » de son ouvrage capital sont explicites sur ce point : « j'écris pour les intérêts des rois, car je traite des moyens par lesquels leur richesse, leur puissance, leur autorité peuvent s'élever à leur plus haut degré possible. [...] j'écris [...] pour les intérêts des propriétaires car je traite des moyens par lesquels toutes les terres peuvent parvenir à leur donner le plus grand revenu possible. [...] j'écris [...] pour les intérêts de cette classe [les salariés] car je traite des moyens par lesquels la masse des salaires de l'industrie peut grossir dans toute l'étendue de sa plus grande mesure possible. [...] j'écris [...] pour les intérêts de l'indigent car je traite des moyens par lesquels on peut assurer aux récoltes la plus grande abondance possible. [...] j'écris [...] pour les intérêts des commerçants car je traite des moyens par lesquels on peut s'assurer de la plus grande reproduction, et de la plus grande

²⁶ Turgot, *Lettre au Contrôleur Général sur le commerce des grains*, (1770), dans *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, Paris, Alcan, 1919, tome 3.

consommation possible de toutes les richesses qui doivent entrer dans le royaume. [...] j'écris donc pour les intérêts du corps entier de la société.²⁷ » La connexion effectuée entre le calcul et l'intérêt est d'une importance capitale pour comprendre celle qui se noue entre le calcul et la morale dans le débat sur l'abolition de l'esclavage.

L'intérêt est alors un terme générique qui s'applique à toute forme d'attachement qu'un individu peut avoir avec les affaires du monde. C'est une *passion* que le *Dictionnaire de l'académie française* définit comme « ce qui importe, ce qui convient en quelque matière que ce soit, ou à l'honneur, ou à l'utilité, ou à la satisfaction de quelqu'un ». Au-delà de sa signification juridique (« mettre hors d'intérêt », pour dire dédommager) et commerciale (« le profit qu'on retire de l'argent qu'on a prêté »), l'intérêt recouvre une forme de relation sociale : « On dit encore, prendre intérêt à une affaire, à une personne, pour dire l'affectionner, en prendre soin, se mettre en peine de la faire réussir. [...] On dira aussi prendre intérêt à la joie, à l'affliction de quelqu'un, à la perte qu'il a faite, à la disgrâce qui lui est survenue, pour dire, en être touché, y être sensible. » Outre ces acceptions, le dictionnaire relève un sens spécifique, aujourd'hui dominant : « Intérêt se prend aussi quelquefois absolument pour ce qui concerne la seule utilité ». Le terme peut alors servir à décrire, positivement ou négativement, des comportements individuels : « C'est un homme au-dessus de l'intérêt, il ne se laisse point tenter à l'intérêt » ; « il trahirait son meilleur ami pour un intérêt de cinq sols ». Il peut cependant revêtir une portée générale : « la plupart des gens ne se conduisent, ne se gouvernent que par intérêt, que par l'intérêt » ; « C'est l'intérêt qui gouverne tout ». Le *Dictionnaire de Trévoux* fait pour sa part écho aux longs débats entre les moralistes (au premier rang desquels figurent La Rochefoucauld et Saint Evremont) et les théologiens (Fénélon et Bossuet qui s'opposent dans la querelle du pur amour). Dans le sillage de Saint Evremont,

²⁷ Le Mercier de la Rivière, *L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*, 1767, Paris, Fayard, 2001, p. 9-10.

le rédacteur note : « C'est l'intérêt seul qui nous fait agir, dans les choses mêmes où nous paraissions les moins intéressés ».

Albert Hirschman a analysé l'évolution de la notion d'intérêt dans le domaine politique et moral au 17^e siècle²⁸. Il a montré comment la pensée occidentale en était venue, peu à peu, à faire de l'intérêt le ressort légitime de l'action humaine. D'accord sur le fait que les passions mettent en danger la liberté de l'individu et son rapport à Dieu, les moralistes ont adopté des positions diverses sur la manière dont la morale peut présider au gouvernement des hommes. Selon certains la passion doit être mobilisée pour modérer les passions — solution qui supprime le problème plus qu'il ne le règle, le propre des passions étant justement de dominer la raison. D'autres ont opposé les « bonnes passions » aux « mauvaises », les premières pouvant servir de contrepoids aux secondes — solution fragile dans la mesure où elle repose sur des réglages délicats à mettre en œuvre. La solution au problème va être finalement trouver dans la promotion de la notion d'intérêt, tiers terme, jamais clairement défini, inséré entre la passion et la raison – « on reconnaît en lui à la fois, écrit Hirschman, la passion de l'amour de soi ennoblie et maîtrisée par la raison, et la raison orientée et animée par l'amour de soi ». La ligne de conduite dictée par l'intérêt se révèle aussi prévisible et constante que celle de l'homme vertueux. Chacun (le Prince, le fermier, le propriétaire foncier mais également le propriétaire d'esclaves) peut calculer son intérêt.

L'apport de la « Science du gouvernement économique » de Quesnay et des Economistes tient précisément à la jonction qu'elle opère entre l'intérêt matériel et le calcul. Celui-ci apparaît comme le moyen de définir les véritables intérêts des différentes classes et de permettre au Prince et à de sages ministres

²⁸ Albert Hirschman, *Les passions et l'intérêt. Justifications politique du capitalisme avant son apogée*, 1977, trad. française, Paris, Presses universitaires de France, 1981. Voir également : Johan Heilbron, « French moralists and the anthropology of the modern era: on the genesis of the notion of "interest" and "commercial society" », dans J. Heilbron, L. Magnusson et B. Wittrock, eds., *The Rise of the Social Science and the Formation of Modernity. Conceptual Change in Context, 1750-1850*, Dordrecht, Kluwer Academic Publisher, 1998 ; Gilbert Faccarello et Philippe Steiner, « French *Philosophie économique*: Sensationism, interest and the science of the legislator, 1695-1830 », *European Journal of the History of Economic Thought*, 2008.

de présider à leur harmonisation. Pierre de touche du bon gouvernement de la nation, l'intérêt est également le garant de la moralité de l'individu : ayant pris conscience de son véritable intérêt, l'homme conduit sa vie d'une manière sage, conforme à l'ordre naturel. Le calcul de ses intérêts devient une morale, une conduite de vie recommandable, calme, douce, prévisible et profitable à tous. En démontrant où se trouve l'intérêt des gouvernants comme des gouvernés, le calcul produit des effets politiques : il incite tous les acteurs à agir dans le sens désigné par l'économie politique comme le plus utile. Il engendre un *éthos*, une conduite juste ; il est donc source de morale. Les utilitaristes français du moment, au premier rang desquels se place Claude Adrien Helvétius²⁹, s'emploient à le démontrer avant que Jeremy Bentham, père de l'utilitarisme moderne, ne se saisisse de la question.

Calcul et morale dans le débat sur l'abolition de l'esclavage en France

L'objectif de cet ouvrage est de mettre au jour une dimension importante, quoique négligée, de la controverse séculaire sur l'émancipation des noirs ouverte en 1748 par les observations formulées par Montesquieu dans *L'Esprit des lois* (1748) et refermée en 1848 par le décret d'abolition promulgué par le gouvernement provisoire de la République. Les calculs des coûts relatifs de la main-d'œuvre libre et de la main-d'œuvre esclave s'implantent dans le débat politique qui avait jusqu'alors été traité d'un point de vue purement moral, d'ailleurs souvent adossé à un appel à l'affect. Il ne s'agit pas de mener ici une étude cliométrique du type de celle élaborée par Robert William Fogel et Stanley L. Engerman dans *Time on the Cross*, ouvrage dans lequel ils s'emploient à démontrer que le travail esclave était, du fait de sa forte productivité, profitable aux planteurs dont le retour sur investissement dans le Mississippi s'élevait, selon leurs conclusions, à 16 %, taux supérieur à celui enregistré dans l'industrie du Sud mais aussi du Nord des Etats-Unis³⁰. Si nous

²⁹ Claude Adrien Helvétius, *De l'esprit*, 1758, Paris, Fayard, 1988 et *De l'homme*, 1773, Paris, Fayard, 1989.

³⁰ Robert W. Fogel et Stanley Engerman, *Times on the Cross. The Economics of American Negro Slavery*, New York, Norton, 1989.

soulignons les lacunes et les apports des contributions proposées par les divers acteurs intervenant par le calcul dans le débat sur l'émancipation des esclaves dans les colonies françaises, nous ne prétendons pas trancher la question de la profitabilité relative du travail servile et du travail libre. L'objet de notre recherche consiste à montrer comment les calculs, menés en concomitance avec le débat moral, deviennent un objet social crucial, ayant sa consistance propre et des effets repérables.

Le terme *calcul* est pris ici au sens qu'il revêt dans les sociologies des sciences et de l'économie³¹. Dans un premier temps, il recouvre les opérations de catégorisation grâce auxquelles sont regroupées au sein d'une même classe les entités que l'on juge utile de prendre en considération ainsi que les raisons pour lesquelles celles-ci ont été retenues. Dans un second temps les éléments catégorisés peuvent être associés à des mesures pour donner lieu à des grandeurs chiffrées sur lesquelles seront opérées des manipulations mathématiques propres à éclairer le phénomène étudié. La catégorisation et la quantification sont d'une égale importance. C'est en tenant compte de cette dualité que nous étudierons les calculs mis en œuvre pour analyser les coûts relatifs du travail esclave et du travail libre dans les ouvrages publiés par les divers protagonistes du débat sur l'abolition de l'esclavage : économistes, abolitionnistes, colons, administrateurs en usent pour défendre, dans un débat passionné, leur point de vue. L'entrée du calcul dans la controverse sur les coûts comparatifs des travaux servile et libre est facilitée par la double dimension qu'il recouvre, par la diversité des sources qu'il peut prendre en compte mais aussi par la simplicité technique qui le caractérise à cette époque — il repose pour l'essentiel sur les quatre opérations arithmétiques. A la portée des économistes et des administrateurs mais également des militants abolitionnistes et des porte-paroles des colons, il n'exclut aucun acteur du

³¹ Alain Desrosières, *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 1993 et *Gouverner par les nombres*, Paris, Presses de l'école des Mines, 2008 ; Wendy Espeland et Mitchell Stevens, « Commensuration as a social process », *Annual Review of Sociology*, 1998 ; Michel Callon et Fabian Muniesa, « Les marchés économiques comme dispositifs collectifs de calcul », *Réseaux*, 2003 ; François Vatin (ed.) *Evaluer et valoriser. Une sociologie économique de la mesure*, Toulouse, Presses de l'Université du Mirail, 2009.

débat. Les différents intervenants se lisent et répondent aux propositions de leurs adversaires en se référant, nominativement ou non, à leurs écrits : aux calculs des uns répondent les calculs des autres. Limitée à la France, la recherche a été conduite dans les ouvrages des économistes, hommes politiques, administrateurs, publicistes de la période, dans les brochures que l'urgence du débat politique pouvait faire naître mais aussi dans les revues périodiques d'importance et, enfin, dans les rapports des commissions parlementaires, royale ou républicaine qui se sont succédées à partir de la fin des années 1830. Elle a permis d'établir, sur une période d'un peu plus de soixante-dix ans, *une série de calculs reliés les uns aux autres par des discussions publiques*. Nous ne prétendons pas que cette série est exhaustive — d'autres calculs restent probablement encore à découvrir dans des documents et des archives que nous n'avons pas su trouver — mais elle permet de nouer solidement des faits qui sont tenus, habituellement, éloignés les uns des autres.

Les calculs que nous étudions sont effectués au cours de deux phases distinctes. Pendant l'Ancien Régime, l'administration rassemble de nombreuses données, déjà dotées d'une grande homogénéité — mouvements de population (naissances, décès, mariages), évolution des prix des denrées alimentaires (notamment ceux des céréales) etc. — mais qui ne sont pas destinées à être rendues publiques. Dans cette phase le calculateur peut se limiter à définir les principes applicables à l'examen d'un problème, principes susceptibles de mener à une quantification qui n'est pourtant pas indispensable. Il peut cependant, s'il obtient des données grâce à ses accointances avec l'administration ou ses liens avec des particuliers prêts à lui ouvrir leurs archives (comptes rendus de gestion d'exploitations, informations recueillies par des voyageurs), prolonger son effort de catégorisation en les mobilisant pour obtenir des résultats chiffrés. Les données quantifiées utilisées sont rarement indexées à une source vérifiable : elles circulent au sein du public éclairé qui les considère comme admises. Telles sont les bases des calculs de Du Pont, de Condorcet, des membres de la première *Société des amis des noirs* et de ceux produits par les colons à la fin du 18^e siècle.

L'imparfaite qualité des chiffres servant aux calculs soulève au reste une difficulté redoutable dont les calculateurs ont le très vif sentiment. La période peut être considérée comme pré-statistique : l'enquête de Jean-Claude Perrot sur les statistiques utilisées dans le premier dictionnaire de l'économie politique paru en France³² montre que seulement un tiers d'entre elles sont des données officielles, tandis que plus de la moitié proviennent des récits de voyageur ou ont été collectées par des économistes ou par l'auteur lui-même³³. Pour contourner la difficulté, certains, comme Arthur Young dans sa *Political Arithmetic*³⁴, distinguent le calcul en tant que manipulation de données chiffrées du calcul en tant que mode de raisonnement. Dans ce dernier cas, ce n'est pas l'exactitude et la précision des grandeurs utilisées qui importent, mais les enchaînements intellectuels auxquels on les soumet, en attendant, le cas échéant, de pouvoir utiliser des données chiffrées correctement établies. Dans la préface à sa *Political Arithmetick* Petty revendique avec audace cette approche qui le met à l'abri de toute mise en cause des chiffres qu'il utilise : « Cependant les observations ou situations exprimées en *nombre, poids et mesure* sur lesquelles je base les discours qui suivent, sont soit vraies, soit pas explicitement fausses, et si elles ne sont pas déjà vraies, certaines et évidentes, elles peuvent le devenir grâce au pouvoir souverain ; et si elles sont fausses, elles ne le sont pas au point de détruire l'argument pour lequel elles ont été rassemblées ; et, au pire, elles sont suffisantes à titre de suppositions permettant d'avancer dans la voie du savoir que je propose³⁵. »

³² Il s'agit des quatre volumes de *l'Encyclopédie méthodique. Economie politique et diplomatique*, publiés sous la direction de Jean Nicolas Desmenier entre 1784 et 1788.

³³ Jean-Claude Perrot, *Une histoire intellectuelle de l'économie politique (XVII^e — XVIII^e siècle)*, Paris, Editions de l'EHESS, 1992, p. 131.

³⁴ « Les observations que j'ai faites lors de mes voyages dans le royaume ont formé mes opinions concernant la population, les prix des produits tirés de la terre, etc. J'ai trouvé le langage des faits si clair, que je ne pouvais faire autrement que d'écouter pour être convaincu, et j'ai placé les faits avant le monde sur lequel je fondais mon opinion. En opposition à ces faits, certains auteurs ont entassé raison sur raison, argument sur argument, et ont disserté savamment sur des questions qui demandaient seulement des faits. » Arthur Young, *Political Arithmetic containing observations on the present state of Great Britain and the principles of her Policy in the encouragement of agriculture*, 1774, New York, Kelley, 1967, p. ix. Auteur de nombreux ouvrages, Arthur Young (1741-1820) était un agriculteur et agronome britannique de grande renommée.

³⁵ Petty, *Political Arithmetick*, *op. cit.*, p. 244-245.

Le decrescendo opéré dans cette remarque épistémologique distingue bien le calcul idéal établi sur la base de nombres avérés de celui élaboré à partir de grandeurs conjecturales — le cas intermédiaire étant celui de la prise en compte de données incorrectes mais susceptibles de devenir exactes si le gouvernement s'emploie à ce qu'elles le soient, ce que ne peut faire un individu seul. *Dans tous les cas*, les principes du raisonnement conduit sur des « bases objectives » dont l'idéal est désormais le chiffre sont une part essentielle du calcul. Dans la remarque finale de son célèbre *Tableau économique* Quesnay se place dans une position identique : « Sans ces conditions [23 hypothèses quant au fonctionnement de l'économie française], l'agriculture qu'on suppose, dans le tableau, produire comme en Angleterre cent pour cent, serait une fiction ; mais les principes n'en sont pas moins certains, ni moins les vrais principes de la science du gouvernement économique, que l'on ne confond pas ici avec la science triviale des opérations spécieuses de finance, et qui n'ont pour objet que le pécule de la nation et le mouvement de l'argent, par un trafic d'argent : où le crédit, l'appât des intérêts, etc., ne produisent, comme au jeu, qu'une circulation stérile³⁶. »

Du Pont adopte un point de vue similaire lorsqu'il rejoint l'école de Quesnay au début des années 1760. Son ouvrage concernant la politique économique à promouvoir en matière de commercialisation du blé³⁷ fournit un bel exemple des calculs sophistiqués inhérents à ce qu'il dénomme la « science nouvelle » de l'économie politique³⁸, calculs qui ne prétendent pas rendre compte de façon rigoureuse de cas empiriques précis mais servir de guide aux gouvernements en matière de sécurité alimentaire et montrer aux élites économiques où réside leur véritable intérêt. Il utilise le même procédé dans

³⁶ Quesnay, *Tableau économique*, 3^e version, 1759, dans *Œuvres économiques complètes*, op. cit., vol. 1, p. 437-438 — la 2^e version fait également état de cette différence entre les données chiffrées et les principes, op. cit., p. 411.

³⁷ Du Pont, *De l'importation et de l'exportation du blé*, 1764. Dans cet ouvrage, Du Pont calcule les effets d'une augmentation du prix du blé pour les différentes catégories impliquées dans la production. La complexité de son calcul tient au fait qu'il étudie les effets successifs et décroissants d'une augmentation de prix. Pour prendre la mesure de son travail de calculateur, il faut se reporter à l'ouvrage de François Etnier, *Histoire du calcul économique en France*, Paris, Economica, 1987, chap. 2.

³⁸ Du Pont, *De l'origine et des progrès d'une science nouvelle*, 1768, Catania, CUECM, 1992.

son étude sur *l'administration des chemins*³⁹, à destination des propriétaires fonciers, dans laquelle il impose à son lecteur de longues séries de chiffres, spécifiant qu'il lui épargne le détail de fastidieux calculs qu'il se réserve de publier en réponse à d'éventuels contradicteurs⁴⁰. Il ne fait cependant plus preuve de cette retenue dans l'analyse du coût du travail servile qu'il développe dans *Les Éphémérides du citoyen*, revue physiocratique dont il est entretemps devenu le directeur. Les calculs proposés se présentent comme des compléments à des œuvres littéraires : captant l'attention du lecteur, celles-ci sont manifestement censées l'amener en douceur à considérer les spéculations arides du calculateur qui vient ajouter le poids des chiffres à celui des mots.

Après la Restauration les grandeurs collectées par l'administration font progressivement l'objet d'une diffusion publique de plus en plus large : émerge alors ce qu'Alain Desrosières a appelé « la politique des grands nombres » qui caractérise un monde où le gouvernement des collectifs humains passe par un usage de plus en plus massif de données quantitatives, classées et mesurées par et pour le calcul, devenu un outil indispensable du gouvernement. Dans un premier temps des calculateurs comme Jean-Baptiste Say et Jean-Charles Léonard Simonde de Sismondi s'en tiennent cependant à la manière de faire des calculateurs du 18^e, seul Charles Ganilh se montrant soucieux d'indexer ses prises de position sur des données chiffrées précises, tirées soit des auteurs qui l'ont précédé soit des recueils collationnés par l'administration. A partir des années 1830, les statistiques officielles commencent à se diffuser : les calculateurs s'en emparent pour analyser toutes les questions économiques, notamment celles que pose l'abolition de l'esclavage. Dans la dernière décennie de la servitude les données chiffrées sont utilisées non seulement comme des arguments rhétoriques mais également comme des outils de gouvernement. Confronté à la question des sucres, le ministre de la Marine et

³⁹ Du Pont, *De l'administration des chemins*, dans *Ephémérides du citoyen*, 1767, vol. 5.

⁴⁰ « Je n'ai pas voulu surcharger ce petit ouvrage de détails de calculs fastidieux ; mais s'il trouve des contradicteurs, j'aurai l'honneur de leur répondre, et de publier alors les éléments de mes calculs et mes pièces justificatives. » Du Pont, *De l'administration des chemins*, *op. cit.*, p. 197.

des Finances charge en 1838 l'inspecteur des finances Paul Lavollée d'étudier les cultures et la production de la Martinique et de la Guadeloupe. Le rapport fait en 1839 par Alexis de Tocqueville au nom de la commission parlementaire chargée d'examiner le projet d'abolition progressive de Victor Destutt de Tracy mobilise les données et les calculs de Lavollée mais aussi de nombreuses statistiques concernant les îles anglaises où l'émancipation a déjà été réalisée. La commission chargée, par décision royale du 12 mai 1840, d'examiner les « questions relatives à l'esclavage et à la constitution politique des colonies » (Commission de Broglie) fonde pour une large part sa réflexion sur des informations quantitatives. C'est à sa demande que le rapport Lavollée est publié en 1841, sur ordre du ministre de la Marine et des colonies. Les trois volumes présentant les travaux de cette commission constituent un véritable hymne à la statistique. A une multitude de tableaux permettant de fixer le cadre de la réforme de l'administration et de la représentation politique des colonies, succède un recueil de statistiques sur les colonies anglaises, lui-même suivi d'une série de calculs visant à évaluer les coûts d'une abolition progressive de l'esclavage (rachats des esclaves, entretien des enfants et des vieillards) à partir d'une étude de la dynamique de la population servile appelée à décroître au rythme des affranchissements et des décès (établis d'après les tables de mortalité de Duvillard). La commission instituée par le gouvernement provisoire en 1848 « pour préparer *l'abolition immédiate* de l'esclavage » — et non, comme celles qui l'avaient précédée, pour définir un projet d'émancipation — se montra elle-même soucieuse de prouver son intérêt pour des répercussions économiques de la décision prise ; elle auditionna à deux reprises Lavollée qui lui présenta divers tableaux statistiques, partiellement repris dans les annexes du rapport rédigé par son président, Victor Schœlcher.

Dans la mesure où il dépasse le clivage entre deux périodes qui diffèrent grandement en matière de production de données quantifiées et de régime de leur diffusion, le calcul constitue pour l'historien et le sociologue un lieu privilégié d'observation des débats suscités par les problèmes économiques et sociaux.

Les calculs produisent des effets de connaissance dans la mesure où ils apportent des réponses à des questions complexes. Quels sont les éléments qui doivent être retenus pour constituer le prix du travail servile ? Comment le mettre en relation avec celui de la main-d'œuvre libre quand l'emploi de travailleurs libre est extrêmement restreint et limité à des activités particulières dans les colonies esclavagistes ? Quelles sont les grandeurs à prendre en compte pour estimer la productivité de l'esclave et du travailleur libre ? Comment évaluer la rentabilité du travail si l'on admet qu'elle dépend non seulement de son prix mais aussi de la productivité de celui qui l'exécute ?

Les calculs ont également des effets politiques. Jetée dans le débat public, la rhétorique calculatoire se présente comme un *guide pour l'action*. Le calcul des coûts du travail s'est longtemps situé dans un registre mineur de l'activité sociale. Il constitue alors une pratique d'hommes du négoce qui tiennent des comptes pour mesurer leur enrichissement en ne s'inquiétant guère de la nature et des conditions de vie des êtres auxquels il s'applique. La réflexion qui se développe au 18^e siècle sous le nom d'économie politique, de sciences morales et politiques ou encore de philosophie économique inscrit tout au contraire le calcul dans la continuité de la philosophie morale. Cette approche est observable dans les écrits des disciples de François Quesnay — les physiocrates — comme dans ceux d'Adam Smith, qui fut, rappelons-le, professeur de morale, mais également dans les ouvrages des économistes libéraux français du 19^e siècle. Les calculs vont par exemple être mobilisés pour définir le « juste » prix des produits manufacturés⁴¹. Ceux qui sont réalisés dans le cadre de l'analyse du système esclavagiste n'ont cependant pas pour but de déterminer une grandeur économique (le prix) moralement acceptable (juste) : il s'agit, pour les antiesclavagistes, de prouver que l'intérêt de l'esclave, du colon et/ou de la nation est d'abolir l'injuste mise à prix de l'humain et, pour ceux qui souhaitent le maintien de la servitude, de démontrer que cette mise à prix est, en fin de compte, la condition d'une situation

⁴¹ Vatin, *Morale industrielle et calcul économique dans le premier XIX^e siècle. L'économie industrielle de Claude-Louis Bergery (1787-1863)*, Paris, L'Harmattan, 2007.

moralement et politiquement satisfaisante pour tous, y compris pour les esclaves. Jetée dans le débat public, la rhétorique calculatoire se présente comme un *guide pour l'action*.

L'argument économique n'est en fait jamais détaché du contexte moral dans lequel il est développé, celui de la contestation d'un système de plus en plus fréquemment dénoncé comme inhumain. Au 18^e comme au 19^e siècle, les protagonistes du débat s'emploient à montrer *l'articulation du calcul et de la morale*. L'un et l'autre sont mis de plain-pied.

Contrairement à une approche qui mettrait à distance le calcul économique et la morale, notre étude tend donc à mettre au jour la façon dont les économistes, les militants abolitionnistes, mais également les colons les nouent étroitement. Le calcul des coûts du travail est constamment associé au questionnement sur la moralité d'une activité économique fondée sur la déportation d'individus arrachés à leur sol et à leurs relations sociales pour être vendus dans les colonies où ils sont contraints au travail par la violence. En démontrant que les maîtres et/ou la nation toute entière trouveraient leur intérêt dans l'emploi d'une main-d'œuvre libre dans les colonies, les calculateurs abolitionnistes prétendent mettre au jour l'irrationalité des défenseurs coloniaux et métropolitains de la servitude ; leur dessein est d'éclairer les divers collectifs sur leur véritable intérêt qui coïncide avec le juste. Accusant les antiesclavagistes de se laisser aveugler par leurs principes philanthropiques, les colons revendiquent pour leur part la parfaite rationalité du système esclavagiste, seul capable, au moins dans le court et moyen terme, de préserver les intérêts de tous. Les calculs des abolitionnistes relèvent au reste d'une *éthique déontologique* de type kantien plutôt que de l'utilitarisme : l'émancipation des esclaves n'est pas évaluée uniquement en fonction de ses conséquences, elle s'impose — ils ne cessent de le répéter — comme un devoir indépendant des intérêts (colons ou métropolitains) qu'elle pourrait léser. En opposant sans cesse aux principes affichés par leurs adversaires les suites néfastes — démontrées par leurs calculs — qu'aurait l'abolition pour tous (planteurs, négociants, consommateurs et manufacturiers métropolitains,

esclaves eux-mêmes), les colons revendiquent, tout au contraire, une *éthique pragmatique*.

Une catégorie sociale reste cependant extérieure à cette controverse : les esclaves. Placés au centre du débat, objets du calcul, ils n'en sont jamais les auteurs. La capacité de calculer leur est-elle cependant déniée ?

Intérêt, rationalité et calcul deviennent à partir du 18^e siècle les pièces constitutives de la modernité économique et morale du sujet, appelé à calculer au mieux de ses avantages sur les divers marchés où il intervient. Les acteurs de la controverse en appellent tous à cette logique qui les conduit cependant à des conclusions diamétralement opposées. A la différence des colons qui essentialisent la « paresse » du nègre, les abolitionnistes l'expliquent par la servitude. Elle résulte à leurs yeux d'un calcul rationnel : ennemi de son maître, l'esclave a intérêt à le servir mal ; soucieux de protéger sa vie, il travaille juste assez pour s'épargner de trop durs châtements. L'argument est décisif. La capacité de calculer de l'esclave, dans le temps même où il est soumis à de terribles conditions de vie, témoigne de son humanité. Le calcul peut alors être inscrit dans une dimension dynamique : affranchi, le nègre comprendra, à l'exemple du travailleur blanc, que le gain obtenu grâce à son travail peut le mener de la misère à l'aisance ; il mettra en œuvre ses potentialités laborieuses au mieux de ses intérêts. Il accédera ainsi à la pleine rationalité économique et à la moralité qui lui est associée. Le calcul de l'intérêt met en lumière un « devenir libre » du nègre qui adviendra à l'avantage des planteurs, de la nation, voire même de la planète entière, pour le plus grand bonheur matériel mais également moral de l'humanité.

L'analyse de la controverse sur l'abolition de l'esclavage ne peut donc dissocier calcul et morale.

De 1771 à 1848, *les calculs répondent aux calculs*. Ils s'installent dans le débat public et se nouent à l'argument moral pour rendre plus évidente la force de la cause antiesclavagiste ou pour défendre le maintien de servitude. Calcul et morale constituent les deux faces indissociables du débat politique sur l'abolition.

